



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 65 – MAI 2022
Recueil publié le 9 mai 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 65 – MAI 2022
Recueil publié le 9 mai 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

DECISION N° DG 2022-38 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE à Madame
Pascale TICOS Directrice Adjointe

DECISION N° DG 2022-39 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Cécilia
WAHEO, directrice déléguée par intérim du CH Loire-Vendée-Océan Et AM. Pierre-
Hugues GLARDON, directeur adjoint du CH Loire-Vendée-Océan



DECISION N° DG 2022-38
ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Pascale TICOS
Directrice Adjointe

- Le Directeur Général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,
- Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux droits des Patients, à la Santé et aux Territoires
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique,
- Vu les articles L 6143-7, R 6143-38 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la santé publique,
- Vu la convention de direction commune du 20 décembre 2019 signée entre le CHD Vendée, le CH Côte de Lumière, le CH Fontenay Le Comte, le Groupe public des collines vendéennes, l'EHPAD Payraudeau de La Chaize le Vicomte, l'EHPAD Résidence Au Fil des Maines à St Fulgent-Chavagnes en Paillers, le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD et l'EPSMS de Bouin,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 1er février 2020 portant nomination de M. Francis SAINT-HUBERT en qualité de Directeur Général de la Direction commune entre le CHD Vendée, le CH Côte de lumière, le CH de Fontenay le Comte et l'hôpital les Collines Vendéennes, l'EHPAD de la Chaize le Vicomte, la Résidence au Fil des Maines, le CHLVO, l'Hôpital de l'Île d'Yeu et l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD de la Reynerie et l'EPSMS la Madeleine
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Mme Pascale TICOS en qualité de Directeur adjoint de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Mme Cécilia WAHEO en qualité de Directeur adjoint de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 juin 2021 portant nomination de Mme Yannick RICHARD en qualité de Directeur adjoint de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex



DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Pascale TICOS, Directrice Adjointe au CHD Vendée, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général et en son absence, tout document nécessitant la signature du Directeur Général.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale TICOS, délégation de signature est donnée à :

- Mme Cécilia WAHEO, Directrice Adjointe en charge de la Direction des usagers, des affaires juridiques, de la qualité et de la gestion des risques
- Mme Yannick RICHARD, Directrice Adjointe en charge des affaires générales.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision suivante, n° 2018-119.

Article 4 :

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Article 5 :

La forme des signatures et des paraphes de Mme Pascale TICOS et des personnes désignées ayant délégation de signature en son absence sont reproduites ci-dessous :

NOM-Prénom	Signature	Paraphe
Mme Pascale TICOS (titulaire de la délégation)		
Mme Cécilia WAHEO (en cas d'absence du titulaire)		
Mme Yannick RICHARD (en cas d'absence du titulaire)		

Article 6 :

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de La Vendée.

*Fait à La Roche sur Yon, le 1^{er} avril 2022,
en 4 exemplaires originaux*

Le Directeur Général


Francis SAINT-HUBERT



Destinataires :

- Les délégataires
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier chrono DG CHD

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON Cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
Montaigu
85602 MONTAIGU-VENDEE Cedex

DECISION N° DG 2022-39 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE

**A Mme Cécilia WAHEO, directrice déléguée par intérim du CH Loire-Vendée-Océan
Et
A M. Pierre-Hugues GLARDON, directeur adjoint du CH Loire-Vendée-Océan**

- Vu les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la santé publique,
- Vu la convention de direction commune du 20 décembre 2019 signée entre le CHD Vendée, le CH Côte de Lumière, le CH Fontenay Le Comte, le Groupe public des collines vendéennes, l'EHPAD Payraudeau de La Chaize le Vicomte, l'EHPAD Résidence Au Fil des Maines à St Fulgent-Chavagnes en Paillers, le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD et l'EPSMS de Bouin,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 6 avril 2020 portant nomination de M. Francis SAINT-HUBERT en qualité de directeur du Centre hospitalier départemental « Vendée » à La Roche-sur-Yon, du Centre hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre hospitalier de Fontenay-Le-Comte, du Groupe public hospitalier et médico-social « des Collines vendéennes » à la Châtaigneraie, des EHPAD de La Chaize le Vicomte et de Saint-Fulgent (Vendée), du Centre hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, de l'hôpital de l'Île d'Yeu, de l'hôpital de Noirmoutier, de l'EPSMS « La Madeleine » à Bouin et de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin (Vendée),
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Mme Cécilia WAHEO en qualité de Directeur adjoint de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,
- VU l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 6 juillet 2021 prononçant l'affectation de Monsieur Pierre-Hugues GLARDON, centre hospitalier départemental Vendée à la Roche-sur-Yon, aux centres hospitaliers Loire-Vendée-Océan à Challans, "Côte de Lumière" aux Sables d'Olonne, de Fontenay-le-Comte, au groupe public hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à La Châtaigneraie, aux hôpitaux "Dumonté" à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, à l'établissement public social et médico-social "La Madeleine" à Bouin, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Payraudeau" à La Chaize-le-Vicomte et "la Reynerie" à Bouin, et à la résidence au "Fil des Maines" à Saint-Fulgent (Vendée), en qualité de directeur adjoint, adjoint au directeur délégué directeur délégué du centre hospitalier Loire Vendée Océan, chargé des affaires générales, de la contractualisation et du suivi des projets, à compter du 1er août 2021,
- VU la publication au registre des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite)

Article 1 – Annulation de précédentes délégations

La présente délégation annule et remplace la décision 2021-080 accordant signature à Madame GRANERO, Monsieur GLARDON et Madame RENAUD.

Article 2 – Déléataires et nature de la délégation

Il est donné, à compter 1^{er} mai 2022, à Mme Cécilia WAHEO, directrice déléguée par intérim, délégation de signature, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les correspondances, actes et documents administratifs relatifs à la gestion des sites du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, à l'exception :

- ❑ des actes relatifs aux acquisitions et aliénations immobilières,
- ❑ de tous les courriers adressés aux autorités judiciaires, civiles et militaires de l'Etat, Ministres, Préfets, Directeurs régionaux et Départementaux des services extérieurs, Magistrats, autorités de tutelle, et notamment Directeur régional de l'Agence régionale de santé,
- ❑ des lettres aux parlementaires et élus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécilia WAHEO délégation de signature est donnée à :

- ❑ M. Pierre-Hugues GLARDON, directeur adjoint.

Article 3 – Date d'effet, notification et publication

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.

Elle est transmise aux fins de publication au registre des actes administratifs de la préfecture.





Dès publication, elle est notifiée aux intéressées et transmise au Trésorier du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan.

Article 4 – Recours

Cet acte peut, conformément au Code de la justice administrative, être contesté soit par recours gracieux auprès du Directeur, soit par un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif, dans un délai de deux mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.

Article 5 – Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphe des personnes désignées ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

Prénom - Nom	Signature	Paraphe
Cécilia WAHEO		
Pierre-Hugues GLARDON		

Fait à La Roche sur Yon, le 27 avril 2022
En cinq exemplaires originaux

Francis SADIOT-HUBERT



Directeur Général

Destinataires :

- Les délégataires
- Direction de site du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan.
- Trésorier principal
- Dossier archives de la Direction Générale de la Direction Commune